

CAMPAGNE DE VACCINATION ANTI COVID POUR LES SALARIÉS

Qui peut se faire vacciner ?



Pour être vacciné, il faut :

- être salarié d'une entreprise adhérente au STSA
- être âgé de 50 à 64 ans inclus
- être atteint d'au moins une comorbidité

Comment prendre rendez-vous ?

C'est au salarié de faire la démarche.

Pour cela, vous devez :

- tout d'abord vous assurer que vous entrez dans les critères de vaccination.
- vous inscrire via le formulaire d'inscription suivant <https://forms.gle/CR8sttwep7kjmhYz8> ou disponible sur notre site web www.sante-travail-sa / onglet « Actions et Services » / rubrique « Actualités »

Après vérification des critères de vaccination, vous serez contacté par téléphone pour confirmer votre rendez-vous. L'employeur n'est pas destinataire du rendez-vous.

Lieu de vaccination : STSA 24 Rue Romain Duchateau 59720 LOUVROIL

Quel vaccin ?

Le vaccin administré est l'ASTRAZENECA® ayant fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) conditionnelle en Europe le 29/01/2021

Le jour du rendez-vous

Munissez-vous de :

- votre carte d'identité
- votre carte vitale
- du justificatif médical de votre pathologie
- de votre ordonnance en cas de traitement en cours

Cette vaccination est gratuite et basée sur le volontariat